



**COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH**

**ARRÊTE n° 2022-649**

**6.1 Police Municipale**



**OBJET : Autorisation Réservation Espace Public  
TOURNAGE TELEVISE France 2**

**POLICE MUNICIPALE**

Réf. : AC-SL254964

DGS :

DGA :

CAB :

CS :

**Le Maire de LA TESTE DE BUCH,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et suivants,

**Vu** le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1 et suivants, et L.2125-1 et suivants ;

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** le Code Pénal,

**Vu** l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation temporaire,

**Vu** la demande d'Hippocampus,

**Considérant** qu'il appartient au Maire, en vertu de ses pouvoirs de police, de prendre toutes les mesures propres à assurer le maintien du bon ordre, de veiller au respect de la sécurité, tranquillité et de la salubrité publiques,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le stationnement parking Victor Hugo à La Teste de Buch, à proximité immédiate de l'établissement La Petite Marée sera interdit du mercredi 05 octobre à 12H00 au samedi 08 octobre 2022 à 9H00.

Huit places de stationnement à proximité immédiate du Théâtre Cravey seront également réservées pour le tournage télévisé France 2.

**Article 2** : Le demandeur devra se conformer à toutes les obligations légales applicables en la matière.

**Article 3** : Toute infraction à la réglementation applicable en la matière sera constatée et poursuivie conformément aux lois et à règlements.

**Article 4** : Le demandeur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation.

En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Ville fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

**Article 5** : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux – 9 rue Tastet – 33 000 Bordeaux.

### **Article 6 : Exécution**

Le Directeur Général des Services, Monsieur Le Commandant divisionnaire de Police, le service de Police Municipale et tous les agents placés sous leur autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent Arrêté qui sera transcrit sur le registre des Arrêtés de la Mairie. Cet arrêté sera notifié au bénéficiaire.

Fait à LA TESTE DE BUCH, à l'Hôtel de Ville, le lundi 03 octobre 2022

  
**Patrick DAVET**  
Maire de LA TESTE DE BUCH  


Publié le 04 OCT. 2022

Rendu exécutoire le 04 OCT. 2022